

# - artiste en résidence -

## association le vélodrome

Le Vélodrome est un espace artistique et artisanal autogéré situé en plein cœur du quartier de la Jonction à Genève. Il fédère autour de quelque 3500 m<sup>2</sup> d'ateliers une centaine d'artistes et d'artisan·e·x·s provenant de disciplines aussi diverses que les arts plastiques, la danse, la musique, la scénographie, la vidéo ou encore l'édition.

Le Vélodrome a ouvert en été 2008 suite à la fermeture du site d'Artamis. Il bénéficie d'un contrat de bail subventionné de la Ville de Genève et est géré par l'association Le Vélodrome qui regroupe l'ensemble des artistes présent·e·x·s sur le site. Un comité de représentant·e·x·s des ateliers se réunit régulièrement et s'occupe des affaires courantes.

Lieu pluridisciplinaire, le Vélodrome encourage toute forme d'expression artistique, collabore avec d'autres espaces d'art indépendants et organise ponctuellement des événements ouverts au public.

## résidence le vélodrome

L'association Le Vélodrome met un espace au concours pour sa résidence d'artiste. Cette résidence s'adresse à une personne établie à Genève ou dans la région frontalière, ayant une activité artistique tous domaines d'expression confondus et n'étant plus inscrit·e·x dans une formation au moment de la résidence. Aucune condition d'âge et de nationalité n'est requise. L'atelier ne peut pas être attribué deux fois à la même personne.

- **Espace**

27 m<sup>2</sup> avec lumière naturelle indirecte, accès internet et électricité. Il n'y a pas d'eau courante dans le local, mais à proximité. Accès de plain-pied. Mise à disposition de l'atelier à titre gracieux et prise en charge des frais de chauffage, électricité et internet pour la durée de la résidence (10 mois).

- **Quand**

10 mois (1<sup>er</sup> octobre 2022 – 31 juillet 2023)

- **Conditions**

Une personne ayant terminé des études supérieures d'art ou de design, ayant réussi ou non son diplôme de Bachelor ou de Master, établie à Genève ou dans sa région (frontalière) et dont la vie, le travail ou les activités la lient à cette ville. Il lui est demandé de monter une exposition de résidence en fin de période.

# - artiste en résidence -

## association le vélodrome

### la candidature comprendra

un dossier de candidature de 30 pages maximum, format A4 composé de :

- une lettre de motivation expliquant l'usage envisagé de l'espace de résidence
- un curriculum vitae
- un dossier présentant une vue d'ensemble des travaux récents

Les candidat·e·x·s qui souhaitent le retour de leur dossier devront ajouter une enveloppe au format, affranchie et avec l'adresse du retour déjà rédigée.

### mise au concours

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception de l'ensemble de ces documents. Les documents imprimés doivent être envoyés **au plus tard le 12 juin 2022**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante (pas de recommandé SVP!) :

**Artiste en résidence**  
**Association Le Vélodrome**  
**18 rue du Vélodrome, 1205 Genève**

Vous pouvez également envoyer le dossier complet en PDF (max. 10MB) à l'adresse suivante :

**residence@levelodrome.org**

Une commission composée de professionnel·le·x·s et expert·e·x·s appartenant au milieu de l'art contemporain examinera les dossiers courant juin.

Les résultats seront annoncés fin juin personnellement à la personne lauréate.

La commission n'est pas tenue de justifier son choix. La décision finale est sans appel et ne pourra être contestée par aucun moyen juridique.

### conditions de résidence

- Utiliser régulièrement son atelier durant la période de la résidence et ce au minimum 3,5 jours par semaine.
- Le·a·x lauréat·e·x s'engage à présenter publiquement le travail réalisé durant la résidence. Cette présentation se fait au sein du PNEU, espace commun de l'association.
- Participer aux journées portes ouvertes, aux réunions de secteur et à l'Assemblée Générale si elles sont programmées durant le temps de résidence.
- Fort encouragement à participer aux réunions de comité, deux fois par mois, à titre consultatif.
- Ne pas loger dans l'atelier.
- Ne pas céder l'usage de l'atelier à une autre personne.
- Être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile et en fournir une copie.
- Restituer l'atelier vide, propre et en bon état à la date prévue à cet effet.
- Fournir une caution de CHF 60.- pour les clés de la résidence et du bâtiment.
- Créer un profil sur le site de l'association.
- Ne pas provoquer de bruits pouvant troubler le repos des habitant·e·x·s du quartier entre 21h et 7h ainsi que les dimanches et les jours fériés.
- Les résidences sont non renouvelables. Un délai de deux ans est demandé au·à la résident·e·x pour présenter une nouvelle candidature.